

of

10 SEP. 1983

2498 /12.04

vm

*V
12/9/83*

VL.N° 1184/03.01.01
du 4 Août 1983.

Octroi des Congés.

- Monsieur le Préfet de Préfecture
K I B U Y E

- S/C de Monsieur le Ministre de
l'Intérieur
K I G A L I

Monsieur le Préfet,

Suite à votre lettre dont la référence et l'objet sont ci-émargés, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon Département tiendra compte de votre souhait exprimé dans votre précitée. Vous serez régulièrement informé des décisions des congés statutaires accordés aux agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports placés sous votre autorité.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDELIYIMANA Augustin

Major

DEF
C'est la moindre des choses
que l'on peut faire.
24/03

Kibuye, le 4 Août 1983

N° 1184 /03.OI.OI

A traiter par J. M. N. N. N.
Date entrée: 30/8/83
N° Classement: 4214/12-04

Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI

Monsieur le Directeur d'Etablissement
Publics (TOUS)
KIGALI

s/c de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Intérieur
KIGALI

Repondre

Maub

GAHAMANYI G. G. G.
Directeur Général
du D. C.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur,

Soucieux de la bonne marche du Service des agents affectés dans la Préfecture, j'ai l'honneur de vous traduire par la présente mes inquiètes impressions quant aux congés statutaires de ceux-ci.

Les autorités préfectorales sont toujours tenues au courant des demandes de congés de ces agents, mais restent souvent sous-informées des accords en conséquence. Ceci fait qu'à certains moments, le bénéficiaire est considéré comme absent, car rien ne justifie sa vacance.

Les réclamations se font d'autre part au sujet des accords de congé qui parviennent aux concernés à des dates dépassées, comparativement aux débuts et fins y indiqués.

Partant, je souhaiterais que les accords de congé soient communiqués par voie rapide (télégramme ou autre) et que les autorités préfectorales en soient constamment informées.

LE PREFET DE PREFECTURE
DALIYANGA Sylvestre.-

Copie pour information à:
Monsieur le Chef de Service (TOUS)
KIBUYE

